



CTSD DES CÔTES D'ARMOR DÉCLARATION PRÉALABLE DE LA FSU 22

Monsieur Le Directeur Académique, Mesdames et Messieurs les membres du CTSD

« Aujourd'hui, samedi, je me suis réveillée épouvantablement fatiguée, épuisée après seulement trois semaines de rentrée » : voici un extrait de la lettre de Christine Renon directrice à l'école Méhul de Pantin qui s'est donnée la mort : son travail l'a tuée. L'émotion, la révolte ressentie dans tous les rassemblements a mis en avant la nécessité de repenser l'organisation du travail et de diminuer la charge du travail dans l'Éducation nationale afin qu'elle cesse de malmenager les personnels jusqu'à les conduire au burn-out voire au suicide.

A cette détresse et à cette souffrance unanimement partagée, le ministre a honteusement exhibé un taux « tout à fait normal » de suicide dans nos métiers, 11 depuis la rentrée et 58 en 2018/2019. Quand le gouvernement reconnaîtra-t-il la souffrance au travail en rétablissant pleinement les CHSCT ?

Au moment où la profession vit une dégradation constante de ses conditions de travail, où le sujet de l'épuisement professionnel devient prégnant, la FSU a exigé des réponses concrètes et rapides lors du CHSCTM extraordinaire du 6 novembre, il faut agir sur les causes menant à des passages à l'acte désespéré : effectifs par classe, remplacement, formation, aide à la difficulté scolaire et à la direction d'école, moyens pour l'inclusion des élèves en situation de handicap, pour l'ASH et pour les RASED, contre la surcharge de travail, les injonctions, la lourdeur administrative, les pressions exercées sur les personnels...

La casse des collectifs de travail, la mise en place d'un néo management public oppressant, l'absence de formation des personnels d'encadrement en matière de risques psychosociaux, la culture de l'évaluation permanente et des projets qui mettent en concurrence les agents conduisent à une détresse chez nombre de nos collègues. Il est temps de rompre avec cette logique mortifère.

Dans le 1^{er} degré, une dotation nulle pour l'académie s'était traduite par un retrait de 13 postes aux Côtes-d'Armor. Fin août, vous nous avez informés de votre volonté d'appliquer les décisions dès le jour de la rentrée, pour des raisons d'organisation et pour « assurer la sérénité ». Le SNUIPP-FSU vous demandait de réunir un CTSD fin août, pour pouvoir défendre toutes les demandes avant votre prise de décision, pour une meilleure sérénité des équipes. Nous réitérons cette demande aujourd'hui. Après le CTSD de rentrée qui a acté l'attribution de trois moyens provisoires de circonscription, la FSU avait émis le constat de plusieurs écoles connaissant des moyennes supérieures à 26, donc des classes à 28, 29 quelles que soient les répartitions envisagées. Comment ces communes pourraient-elles accepter l'argument d'un département rural surdoté ? Est-il acceptable que la seule réponse proposée soit celle de ne plus accueillir les TPS, y compris avec une école privée en face ? Où est la priorité au primaire et le bénéfice de la réduction des effectifs dans des classes de zones défavorisées et les territoires à la ruralité marquée quand dans le même temps 31,5 postes classe ont été fermés, dont 3,5 postes de plus de maîtres que de classes, dispositif qui avait fait ses preuves en matière d'amélioration de conditions d'apprentissages ?

« L'école, le lieu où on professe la perfectibilité infinie et la prise de l'homme sur son destin. Certes, ma petite école de Plouha n'usait pas de termes aussi vastes : elle n'en délivrait pas moins la même promesse ». Ces mots de Mme Mona Ozouf nous rappellent l'importance d'un tissu d'écoles présent sur tout le territoire. La défense de la ruralité ne peut pas se traduire par la suppression de petites structures qui constituent des mailles essentielles du service public d'éducation de proximité. La FSU réaffirme sa détermination à défendre le maillage du tissu scolaire du département avec des établissements à taille humaine.

En parallèle de l'obligation d'instruction à trois ans de la loi Blanquer, qui n'améliore nullement

la scolarisation des tout petits dans notre département, nous persistons à vous demander de prendre en compte en carte scolaire les élèves qui auront trois ans en cours d'année et d'élargir à l'ensemble des écoles publiques la règle qui prévaut dans l'ouverture d'une filière bilingue. Par ailleurs, nous n'oublions pas la promesse présidentielle des 24 élèves maximum en cycle 2, souhaitant qu'elle s'applique dès la prochaine carte scolaire. Concernant l'enseignement adapté nous ne pouvons que contester la décision de fermeture de l'EREA de Taden ainsi que la décision arbitraire de fermer une classe de SEGPA à Guingamp, en l'absence même d'une demande préalable de remontée des prévisions d'effectifs.

Nous prenons acte de votre décision de procéder en octobre/novembre à des ineat supplémentaires, comme nous l'avions demandé, pour renforcer les effectifs des remplaçants.

La mise en œuvre de réformes à marche forcée comme celles des lycées pèse sur les personnels comme sur les élèves. Nombre d'élèves sont déboussolés par la disparition du groupe classe en première. De plus, quelques semaines seulement après la rentrée, l'épuisement a déjà gagné les salles des professeurs puisqu'il faut que les personnels développent toujours plus d'énergie pour faire réussir les élèves dans un contexte qui se dégrade : classes toujours chargées alors que les cours en effectifs allégés diminuent, programmes encyclopédiques et arides au lycée à préparer de façon concomitante en seconde et en première sans compter les programmes de spécialité, les évaluations incessantes et la multiplication des réunions de concertation pour préparer des épreuves communes dont les modalités d'organisation ne sont dévoilées qu'au compte-goutte alors que les épreuves approchent rapidement ! Quel mépris pour les élèves dont les conditions d'étude se dégradent. L'incertitude qui règne à moins de trois mois des premières épreuves du bac 2021 plongent aussi dans le désarroi les personnels comme les parents d'élèves : la banque nationale de sujets ne sera pas accessible avant décembre et en l'état, les contenus des évaluations comme leur niveau d'exigence restent inconnus... d'autant plus que les sujets zéro sont sans rapport avec les attendus des programmes. Face à cette situation inquiétante d'impréparation, le SNES-FSU demande un cadrage précis de l'organisation des épreuves ou à défaut la suppression de cette première session de ces épreuves communes en première et la transformation de toutes les épreuves du bac du troisième trimestre en épreuves nationales. Un bac local conduirait à une rupture d'égalité territoriale entre les établissements, en devenant un examen dont la valeur pour les élèves varierait selon leur établissement d'origine.

Dans les collèges, le quotidien des personnels est aussi à l'éreintement : nombre de collègues ont été contraints de prendre en charge des classes supplémentaires en raison des HSA qui leur sont imposées, les effectifs par classe chargés et l'inclusion totale sans moyens, sous l'effet des fermetures de structures qui se généralisent. Ce processus est sans égards pour les personnels, écartelés entre la volonté de faire réussir tous les élèves et une hétérogénéité devenue inconciliable dans la classe. La FSU s'inquiète d'ailleurs de la décision hâtive de fermer l'EREA de Taden à la rentrée prochaine, une fermeture brutale qui risque de pénaliser les familles et les personnels. Par ailleurs la FSU rappelle sa position concernant l'avenir du collège Beaufeuillage à Saint-Brieuc, qu'elle a martelée depuis deux ans dans les différentes instances et en audiences : le collège Beaufeuillage doit être maintenu, il n'y a pas un collège en trop à Saint-Brieuc !

En outre, la baisse relative des effectifs dans le département, qu'il convient d'observer sur le temps long de la démographie, ne doit en aucun cas se traduire par une augmentation des effectifs par classe ! D'autant que le département a perdu une quarantaine de postes d'enseignants à la rentrée 2019.

Dans les lycées professionnels, la mise en place de la réforme et des nouveaux dispositifs tels que la co-intervention et le chef d'œuvre ont considérablement alourdi la charge de travail des collègues, alors que nous n'en sommes pour l'instant qu'à la première année. Les inquiétudes des collègues sont grandes quant à la poursuite de la mise en œuvre de cette réforme pour les classes de première puis de terminales pour les 2 années à venir.

Le projet de Loi de finances pour 2020 qui prévoit 685 suppressions d'équivalents temps plein de professeur-es dans l'enseignement professionnel sous statut scolaire pour une augmentation de 3 000 élèves va encore aggraver la situation. Pour conserver un taux d'encadrement à peu près équivalent, le Ministre compte sur la deuxième heure supplémentaire obligatoire. Non content d'aggraver les conditions de travail des professeur-es de lycée professionnel avec la réforme et son lot de dispositifs pédagogiques imposés, le ministre accroît également la charge de travail de ses personnels en les obligeant à travailler plus.

Pour le SNUEP-FSU, c'est avec plus de PLP qu'il sera réellement possible de réduire le nombre d'élèves par classe pour favoriser leur acquisition de connaissances. C'est avec davantage de temps de concertation, en réduisant le nombre d'heures de face-à-face pédagogique, que les PLP pourront construire des enseignements et des projets efficaces afin que les élèves puissent accéder à un premier niveau de qualification reconnu par un diplôme, condition essentielle pour réellement sécuriser leurs parcours scolaire et professionnel.

Les personnels de l'Éducation nationale se dévouent chaque jour sans compter pour former et qualifier la jeunesse, ils méritent mieux qu'un nouveau déclassement social planifié par le gouvernement. Le projet de réforme des retraites qu'il envisage va fortement pénaliser les personnels de l'Éducation alors que leur charge de travail selon un rapport récent de l'OCDE est supérieure à la moyenne des pays développés pour des salaires bien inférieurs. Réduire d'un tiers les pensions des personnels de l'Éducation sauf à travailler bien au-delà des 65 ans n'est pas supportable.

Le gouvernement doit au contraire revaloriser les débuts de carrière à hauteur des qualifications, faire accéder toute la profession à la classe exceptionnelle et maintenir les 75% du salaire des 6 derniers mois de traitement pour le calcul des pensions.

L'application prochaine de la loi dite de transformation de la Fonction Publique révélera dans les tous prochains mois l'ampleur des régressions : affaiblissement du droit de regard des personnels sur leur carrière ou leur mobilité à travers la réduction des prérogatives des CAP, renforcement de l'autoritarisme par les personnels d'encadrement, notamment locaux, et recrutement accru sur contrat. Les agents seront placés en situation d'isolement et leurs droits collectifs réduits. La fin programmée du paritarisme exposera chaque collègue à sa hiérarchie, sans protection ni défense face aux risques de l'arbitraire ou de l'erreur administrative.

Il est urgent et nécessaire d'apporter des réponses aux salarié-es en termes de conditions de travail, d'emploi, de salaires, d'égalité entre les femmes et les hommes... et de retraite. Or l'actuel projet de réforme gouvernemental va aggraver les inégalités et paupériser une large partie des personnels de l'Éducation. C'est la raison pour laquelle la FSU avec la CGT, FO, Solidaires et quatre organisations de jeunesse, appellent nationalement à la mobilisation et à la grève le 5 décembre contre le projet de réforme des retraites par points. La FSU exige une amélioration du système de retraite par répartition, garant d'une véritable solidarité intergénérationnelle.

La FSU tient à remercier les services de la Direction Académique pour les documents adressés qui nous ont permis d'appréhender de manière précise la situation du département en cette rentrée 2019.